

l'extension des services maritimes. Je me demande si le ministre a pris connaissance des vœux formulés par la province de Québec. Il fait signe que non.

Eh bien, il s'agit d'un mémoire présenté par un ministre provincial de Québec et qui soutient que le seul moyen de résoudre le problème que pose l'utilisation maximum des ports de cette province avec la nouvelle voie maritime consiste à réduire la période où la navigation est suspendue. D'après le mémoire, la suspension de la navigation coûte très cher à la province de Québec, car il en résulte de fortes accumulations de stocks, le paiement de fortes primes d'assurance et la mise à pied de centaines d'ouvriers spécialisés.

Les auteurs du mémoire ajoutent que la navigation d'hiver ne représente pas du tout une idée nouvelle. Ils ajoutent même que le gouvernement provincial a engagé des dépenses pour prolonger la saison de navigation. On y signale que le navire canadien *Eskimo* a atteint Trois-Rivières en janvier 1960. Voici cependant ce qu'en conclut le gouvernement du Québec dans son mémoire:

Nos ports devraient être exploités 12 mois par année. Cela s'impose pour l'expansion économique de l'est de notre province en vue de réduire les frais de transport, avantage dont bénéficieront des milliers d'expéditeurs et de destinataires canadiens. Le gouvernement de cette province appuie les efforts de ceux qui préconisent la navigation à l'année longue dans nos ports et dans nos eaux navigables.

Après le débat auquel nous avons assisté, il convient de consigner ce texte au compte rendu. Mais je voulais en venir à une question en particulier et demander au ministre et à ses fonctionnaires s'ils peuvent me renseigner. C'est M. Johnson, un ministre du Québec, qui a présenté ce mémoire, puis il a ajouté:

Des économistes et des géographes ont calculé le tonnage qui peut être transporté pendant une saison d'hiver normale, non seulement dans le port de Québec mais dans tous les autres ports de l'estuaire et du golfe, à savoir Pointe-au-Pic, Forestville, Baie Comeau et Sept-Îles, sur la rive nord, et Rimouski et Pointe-au-Père, sur la rive sud.

Ce mémoire ne précise pas les économies qui pourraient être réalisées. Ce que je voudrais demander au ministre, c'est si certains de ses économistes et géographes ont eu quelque chose à voir à ces estimations? Y a-t-il des études ou rapports disponibles à cet égard?

L'hon. M. Hees: Non. On me dit que l'Association pour le développement du Bas-Saint-Laurent a fait ces études, mais il n'y a aucun rapport entre cette association et le gouvernement fédéral.

M. Fisher: Eh bien alors, le ministre peut-il me fournir, ou à d'autres honorables députés, [M. Fisher.]

certain documents faisant partie de ses sources de documentation? Je ne m'attends pas à ce qu'il les ait si ses fonctionnaires n'ont rien préparé. Pourrait-il voir à ce que ces documents et études soient mis à notre disposition, pour peu que ce soit possible?

L'hon. M. Hees: On me dit que l'association pour le développement du Bas-Saint-Laurent a publié deux brochures portant sur ces questions et, en s'adressant à cet organisme, l'honorable député peut obtenir ces documents tout aussi bien que nous. S'il y tient, nous pourrions les lui obtenir, mais il peut le faire lui-même. De toute façon, s'il veut que nous nous en occupions, nous le ferons.

M. Fisher: Je m'en occuperai moi-même. Je demanderais au ministre si ses fonctionnaires ont tiré des conclusions, favorables ou non, de ces études présentées par l'association pour le développement du Bas-Saint-Laurent.

L'hon. M. Hees: Non, monsieur le président. (Le crédit est adopté.)

Aides à la navigation—

560. Administration, exploitation et entretien, crédit supplémentaire, \$1,376,445.

M. le président suppléant: Cet autre crédit supplémentaire est-il adopté? Il se rattache au même poste.

M. Howard: Je vois que le montant s'élève à \$1,376,000, si j'ai le bon. Le ministre peut-il nous dire ce que cela comprend?

L'hon. M. Hees: Le montant principal de ce crédit servira au renflouement du *Federal Express* qui est au fond des eaux du port de Montréal en ce moment. Il importe énormément qu'on le renfloue au plus tôt.

L'hon. M. Chevrier: Quant à moi, le crédit est adopté mais je crois comprendre que les postes précédents qui figurent dans les crédits supplémentaires n'ont pas encore été adoptés.

(Le crédit est adopté.)

L'hon. M. Hees: Je me demande, monsieur le président, si l'on pourrait les garder tous ensemble et si le comité accepterait de régler le cas de tous les crédits supplémentaires dont une liste a été établie, qui s'appliquent aux postes qui ont déjà été adoptés afin que nous soyons à jour tant à l'égard des crédits principaux que des crédits supplémentaires. Est-ce que cette proposition sied au comité?

M. le président suppléant: Le comité consent-il à ce que nous adoptions les crédits supplémentaires relatifs aux crédits principaux déjà adoptés?

Des voix: D'accord.